

Valorisation des déchets

Centre de tri

Le Conseil communal a décidé de ne plus distribuer les sacs contenant les bouteilles en PET. En effet, les sacs doivent être régulièrement vidés pour trier le PET des déchets ménagers et pour écraser les bouteilles.



Seront acceptées au Centre de tri **uniquement les bouteilles PET ayant contenu de l'eau, jus de fruits et limonade préalablement écrasées avec les bouchons**. Celles-ci seront jetées par vos soins dans le bac prévu à cet effet. **L'inscription PET recycling fait foi.**

Bouteilles PET (inscription PET sous les bouteilles) :



Tous les autres contenants – pâtisseries, vinaigre, huile, etc., même avec le logo PET, ne sont pas admis au Centre de tri. Vous pouvez les ramenez dans les grandes surfaces ou les jetez dans les sacs taxés

Bouteilles non PET :



Trois rappels :

Encombrants

Tous les objets pouvant être mis dans un sac 110 litres, excepté les objets coupants qui peuvent déchirer le sac, ne sont pas acceptés dans la benne des encombrants, de même que pour les ramassages porte-à-porte.

Sacs de compost

Dans le compost, il est strictement interdit de déposer des sacs à compost prévus à cet effet car ces derniers, en élimination, laissent des traces de plastique.

Benne à papier

Attachez le papier à la maison et déposez-le directement dans la benne. Les sacs contenant le papier sont interdits dans la benne à papier, trop de déchets inappropriés se retrouvent malheureusement à l'intérieur de ceux-ci !



Nous vous remercions de prendre note de ces informations et d'utiliser les bons réflexes de tri.